

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE L'HOMME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2015 - 32

## SEANCE DU 12 MARS 2015

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 03 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

**Nombre de conseillers en exercice : 45      Présents : 32      Votants : 36**

Présents : PERARO Thierry remplace ARNAUD Alain, LAPORTE Dominique remplace AUTEFORT Jean François, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET, Valérie, FIEVET Annie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, CALVO Mireille remplace MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, ARCHAMBEAU Guillaume remplace RICHARD Serge, RIGAUDIE TALBOT Colette, BEUSSE Frédéric remplace ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, Joël CARBONNIERE remplace TALET Michel, Nadine LANSADE remplace TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian.

Absents, Excusés : AUDIBERT Sylvie, BAUDRY Josette, CARBONNIERE Jacques, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, VILATTE Claude.

Pouvoirs : REVOLTE Alain à Maryvonne PIQUES, MERIENNE Jean-Jacques à Philippe LAGARDE, MATHIEU Laurent à Henri GALINAT, RAYNAL GISSON à DUBOS Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LACHEZE

**Objet : Déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de Rouffignac**

Monsieur Christian ROUVES quitte la séance.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L110, L121-1, L123-14, L123-14-2 et R123-23-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15/03/2007 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20/09/2010 approuvant la modification n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08/04/2013 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de la société BSV Promotion. Il consiste en la construction d'un bâtiment comprenant Restaurant, piscine et balnéothérapie qui viendrait s'implanter à proximité d'un bâtiment existant « Le Manoir des Cèdres » dans le bourg de Rouffignac.

Ce projet est d'importance en matière de développement économique et touristique, et viendrait en complémentarité de l'offre existante.

Afin de permettre la réalisation du projet, la commune a demandé à la CCVH (délibération du Conseil Municipal du 09 février 2015) de bien vouloir lancer une

AR PREFECTURE

024-200041168-20150312-201532B-DE  
Reçu le 17/03/2015

déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de prescrire le lancement de la procédure visant à l'adoption d'une déclaration de projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac afin de permettre la réalisation du projet de BSV Promotion.

Précise que la réalisation des documents nécessaires à cette procédure sera confiée à un bureau d'études après consultation.

Autorise le Président à mener cette procédure.

Fait à Plazac,  
Le 12 mars 2015

Le Président,  
Philippe LAGARDE

Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Homme

